



2023-103

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 6 novembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 30/10/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Excusé :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 1^{ERE} CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il indique qu'un agent de la commune, en poste à l'école publique remplit les conditions d'avancement au grade supérieur. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière technique) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 34 heures.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe appartenant à la filière technique, à raison de 34 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE

